

## PHARES LED INFO

### *Art 5.9 du Règlement particulier*

Le système d'éclairage doit être d'accord avec les spécifications du période pour les voitures en termes de look et aspect.

**Xénon, barres de technologie LED, longue portée, etc. sont interdites.**

L'utilisation d'ampoules LED dans des phares du période est toléré d'accord avec le respect du look et l'aspect du période.

Les photos ci-dessus sont un exemple de ce qui **N'EST PAS** acceptable :

